COMMUNE DE MONTREUX

Chernex, le 22 septembre 2010

Rapport de la commission chargée de l'examen du postulat de Patrick Aubort « Chailly : axe de transit ou village agréable à vivre »

Présents :

Membres de la commission du conseil communal de Montreux

Mme. Sabine Leyvraz

M^m^. Christian Allenbach excusé, remplacé par M. Ludwig Lemmenmeier

Patrick Aubort

Jean-Richard Bays

Ahmad Jahangiri

José Jorge

Jean-Daniel Rochat

Alexandre Staeger

Bernard Gret, président rapporteur

Municipalité de Montreux

Monsieur Christian Neukomm, Conseiller municipal - Direction des Equipements et des Espaces publics

Accompagnant

Monsieur Jean-Lou Barraud, Chef de service de l'urbanisme

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission s'est réunie le 13 septembre 2010 à 18h00 à la Rue de la Gare 30, pour prendre en considération ou non le postulat de notre collègue Patrick Aubort.

Le soussigné remet son poste de rapporteur au concours, comme il se doit, mais devant l'absence d'opposition ou de proposition, la commission débute telle que précisée dans la liste des présences et fonctions ci-avant.

Notre Municipal Christian Neukomm précise que les thèmes abordés par ce postulat traitent à la fois de thèmes des dicastères des travaux et de l'urbanisme, c'est la raison pour laquelle il est accompagné de notre urbaniste communal. Qu'ils soient ici remerciés de leur participation et des réponses apportées lors des discussions.

La parole est donnée à M. Patrick Aubort afin qu'il puisse rappeler les objectifs de son postulat.

Ce postulat se veut le porte-parole des habitants de Chailly et plus particulièrement de la société des intérêts de Chailly, Baugy, Les Crêtes et environs précise-t-il. Pour faire court, le postulant rappelle que le pittoresque village de Chailly se voit envahir progressivement par l'expansion de l'urbanisation et du trafic sans avoir une bonne vision de la planification communale. Pour le surplus, le postulat présenté au Conseil Communal dresse un inventaire assez exhaustif des interrogations que se posent les habitants.

Le soussigné apporte les données de recensement du trafic extrait du site de l'Etat - Services des routes[1]. Il s'avère que sur la RC 737b, de Clarens à l'échangeur autoroutier, le trafic est d'env. 20'000 vhc/j

[1] TJM : Trafic journalier moyen/24h, état 2005

(véhicules/jours) et par comparaison, il n'est que de 15'000 vhc/j sur la RC780a (Grand'Rue, Montreux-Vevey). L'autoroute quant à elle recense un trafic de 54'000 vhc/j. En fait la RC 737b présente la plus forte charge de trafic de la commune selon ce recensement. Chailly est ainsi coupé entre le village et le quartier de l'école par un axe de transit très dense.

Il est rappelé que la planification générale se retrouve aisément dans le Plan directeur communal et dans le récent PGA, bien que ce dernier ne soit pas encore approuvé par le Conseil d'Etat. A cela s'ajoutent des éléments du schéma directeur sectoriel (voir site internet communal). Par ailleurs, plusieurs présentations ont été faites par le Municipal à l'association. Il se dit toutefois entièrement disponible si nécessaire, pour participer à des séances d'éclaircissement supplémentaires, tant il est vrai que la visibilité de la planification est peu aisée, puisqu'il s'agit de synthétiser des informations se recoupant sur divers plans. D'autre part, cette planification ne définit pas précisément de programme de mise en œuvre des aménagements ; ceux-ci dépendent de services cantonaux, voir fédéraux. La coordination des aménagements communaux ne peut se planifier qu'en concertation avec ces organes précités.

Ainsi et pour ne citer que les éléments qui seront bientôt d'actualité, les carrefours giratoires et parois antibruit prévus par l'OFROU[2] dans le cadre de leur UPlaNS[3] devraient être mis en œuvre en 2011 très probablement, et devraient être combinés avec un parking d'échange (P&R) et une gare de bus. La route des Châtaigniers, l'accès à la ZI de La Foge et la problématique du parcage lors des matchs de football seront intégrés au concept.

Un membre de la commission fait remarquer que l'enfouissement du trafic coupant les ensembles construits de Chailly-village et Chailly-quartier de l'école serait ambitieux et permettrait de redessiner complètement le cadre de vie, en accord probablement avec le Plan directeur cantonal, dont l'un des thèmes est de densifier les zones urbaines. Ce type de considération n'est cependant pas d'actualité ici et aurait certainement des conséquences budgétaires trop importantes.

Les membres de la commission reconnaissent que les outils de planifications sont nombreux, mais que pour le citoyen, la visibilité est peu aisée tant il est vrai que l'interprétation des documents disponibles est affaire de spécialistes.

Dès lors et après prise en compte de l'avis de chacun, y compris celui du Municipal et du Chef de service, il semble qu'un document de synthèse simplifié, vulgarisé, rassemblant l'ensemble des dispositions d'aménagement prévues à Chailly, permettrait de donner une réponse durable et lisible aux intéressés.

Le postulat est ainsi accepté à l'unanimité et la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le Président, de l'envoyer à la municipalité pour y donner la suite qui convient.

Le Président

Bernard Gret

La séance est levée à 19h30 environ

C:\BG\PL\Divers\Commissions\Chailly.doc

[2] OFROU : Office fédéral des routes

[3] UPLaNS : Unterhaltsplanung Nationalstrassen : planification de l'entretien des routes nationales